

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 15 décembre 2020

Cigarette électronique : Le CRIVAPE fait le point après un Mois sans Tabac particulier

Afin de clôturer un Mois sans Tabac bousculé par le second confinement, le CRIVAPE (Centre de Recherche et d'Innovation pour la vape) organisait le 1er décembre dernier un face à face virtuel sur la thématique « **Covid-19 et vapotage, Mois sans tabac, critiques des autorités sanitaires, normes et contrôles : où en est-on sur la cigarette électronique en France ?** » entre deux experts et médecins, **le Dr Marion Adler – tabacologue à l'AP-HP Antoine-Béclère et le Dr Sébastien Roux, Directeur Général du CRIVAPE**. Cet échange fructueux, devenu le rendez-vous annuel du CRIVAPE, a permis de faire le point sur la situation de la cigarette électronique en France et en Europe.

Le vapotage n'accentue pas les risques de contracter la Covid-19

Les polémiques liant le vapotage au coronavirus n'ont cessé de voir le jour depuis le début de l'épidémie : facteur de propagation du virus ou d'aggravation des symptômes en cas de contraction, l'amalgame avec la consommation de tabac a souvent eu raison des questions animant le débat. Sur ce sujet, le Dr Marion Adler est catégorique, dans un tel contexte, « **Il ne faut surtout pas fumer, et, dans l'idéal, ne pas vapoter non plus (si on ne fume pas). Pour la vape, il n'y a pas de certitude sur la dangerosité mais si elle peut aider à sortir du tabagisme, je la conseille largement à mes patients car le fait d'arrêter la vape est un risque pour la reprise de la cigarette. Or, c'est le tabac qui accentue les risques de contracter des formes plus graves du virus** ». Pour le Dr Sébastien Roux, « Une personne qui vapote ne doit évidemment pas partager son dispositif. Une chose est sûre : **les produits utilisés aujourd'hui dans la vape ne permettent pas d'entretenir la vie de ce genre d'organisme pathogène**. Quelle que soit l'approche, il est nécessaire qu'elle soit complétée par des études scientifiques ». Une hypothèse qui a également fait surface durant cette crise sanitaire : le potentiel rôle protecteur de la nicotine - et non du tabac -, qui formerait une barrière à l'entrée du virus dans les cellules. « *Il y a un amalgame entre le tabac et la nicotine. Depuis des mois, il y a une rumeur persistante nous disant que le tabac protège ou évite l'entrée de la Covid-19 dans l'organisme. Si la nicotine, et pas le tabac je le précise, a un rôle à jouer dans la protection de l'être humain, il faut le prouver au travers d'études. En France, l'AP-HP Pitié Salpêtrière est sur le coup, on devrait donc avoir des réponses assez rapidement* » précise le Dr Roux à ce sujet.

Un effet passerelle démenti par une récente étude de l'INSERM

L'une des critiques les plus attribuées à la cigarette électronique est son potentiel « effet passerelle » auprès des jeunes : vapoter serait tout simplement une porte d'entrée vers le tabac. Face à cette idée assez répandue, notamment aux USA, le Dr Marion Adler évoque les résultats de la dernière étude de l'INSERM (Institut national de la santé et de la recherche médicale) sur le sujet : « **ce rapport a montré que l'expérimentation de la cigarette électronique chez des individus initialement non-fumeurs a été associée à une réduction du risque de tabagisme quotidien à l'âge de 17/18 ans. C'est une donnée très importante car nous avons 25% des jeunes de la même tranche d'âge qui fument quotidiennement en France** » explique-t-elle. « **En effet, on avance une réduction de 42% du risque d'être fumeur quotidien à 18 ans. C'est une donnée qui est extrêmement précieuse qui permet de**

tordre le cou, en tout cas en France et plus généralement en Europe, à l'idée de passerelle auprès des jeunes » complète le Dr Roux.

Union Européenne et produits du vapotage : une future réglementation sur la base d'un rapport à la validité douteuse ?

L'effet passerelle vers le tabagisme a pourtant bien été attribué à la e-cigarette par le rapport préliminaire du SCHEER (Comité scientifique sur les risques sanitaires et environnementaux), mandaté par la Commission européenne en vue d'un éventuel renforcement la réglementation de l'UE sur les produits du vapotage. Ce même rapport établit d'autres accusations à l'encontre de la cigarette électronique : risque élevé d'effets systémiques à long terme sur le système cardiovasculaire, risque élevé de blessure due à des brûlures ou explosions de la e-cigarette, etc. « **Je suppose que le SCHEER s'est basé sur l'étude nord-américaine de Glantz, ce qui est inadmissible car ces études ont été publiées puis retirées par l'éditeur (LANCET) pour fausses informations et mauvaises preuves scientifiques. C'est extrêmement rare de voir une étude publiée se faire retirer secondairement** » constate le Dr Adler « *on y affirme que la vape augmente le risque d'infarctus alors que les personnes étudiées ont fait ces infarctus bien avant d'utiliser la vape. Malheureusement, il y a encore des institutions comme la Commission européenne qui se basent sur des études n'ayant aucune validité* ». Le Dr Sébastien Roux s'étonne quant à lui des conclusions hâtives de ce rapport sur les risques de toxicités, relativement forts selon le SCHEER : « *Concernant la toxicité, les études cliniques sur la vape sont menées partout dans le monde. Nous-mêmes participons à une étude scientifique à Strasbourg sur l'assimilation et l'efficacité des produits. Vous avez bien compris que si les produits étaient toxiques, on ne pourrait tout simplement pas réaliser d'étude clinique (...)* Nous sommes un peu dépités du sourcing et de la bibliographie que reprend le SCHEER pour sa recommandation à l'Union Européenne » conclut-il.

La dernière étude de l'ANSES sur la contenance des e-liquides : une belle avancée pour la vape responsable en France

33 000 produits du vapotage, majoritairement des e-liquides conditionnés dans des flacons ou des cartouches de recharge, ont été analysés par l'ANSES (Agence Nationale de Sécurité Sanitaire), qui publiait en octobre dernier les résultats de cette étude reconduite tous les ans. Des anomalies ont été relevées dans plus de 3% des produits passés au crible, un chiffre largement relayé dans les médias, qui se sont pour la plupart empressés de remettre la vape sous le feu des critiques. Ce chiffre connaît pourtant une évolution positive en comparaison à 2019. « **Moi je vois les choses plutôt de manière positive : 96% des produits sont conformes, c'est relativement positif. Je ne suis pas sûr que d'autres fédérations, sans les citer, aient des chiffres aussi importants. Il y a toujours des moutons noirs, c'est pour cela qu'existent aussi les certifications AFNOR (Association Française de Normalisation), qui permettent de montrer patte blanche sur la composition des liquides sur le marché, et derrière, leurs émissions et donc leur toxicité** » souligne le Dr Roux, qui met ici le point sur un élément important. « *L'ANSES a apporté une visibilité sur cette industrie et l'a rendue transparente. Ce type d'étude pousse finalement les fabricants à améliorer constamment la qualité des produits, pour le plus grand bénéfice des vapoteurs, qui ont accès à un produit de plus en plus sécurisé* » complète le Dr Adler.

La France, un marché réglementé et encadré par des organismes scientifiques compétents et indépendants

Ce face à face fut aussi l'occasion de rappeler le rôle pionnier que joue la France dans l'élaboration de normes ou de certifications permettant d'assurer la sécurité des vapoteurs. « *La France possède ce lead sur la cigarette électronique. C'est un précurseur qui met en place des normes depuis 2015. Elles sont d'ailleurs révisées actuellement. Derrière, on a un organisme – l'ANSES – qui est rentré dans la partie et dont le travail mène à des actions correctives adaptées. On a aussi La DGCCRF (Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes) qui fait des contrôles sur les taux de nicotine. On améliore donc la filière progressivement, pour la rendre parfaitement responsable et lui rendre sa crédibilité auprès du grand public* » rappelle ainsi le Dr

Roux.

Pour la seconde année consécutive et malgré la crise sanitaire, le CRIVAPE a donc conduit avec succès son rendez-vous annuel entièrement dédié à la cigarette électronique et ne réunissant que des experts du sujet. Ce face à face virtuel avec le Dr Marion Adler a permis d'aborder le vapotage sous tous ses aspects et sans aucune concession, sur la base des toutes dernières données scientifiques. Les moments forts seront bientôt disponibles en vidéo sur le [site](#) et les [réseaux sociaux](#) du CRIVAPE.

« Le CRIVAPE se félicite de la tenue d'un tel évènement en ces temps si particuliers. La vape responsable est un véritable enjeu de santé publique bien qu'elle continue de faire l'objet de critiques aux fondements parfois douteux. Donner la parole à des professionnels tels que le Dr Adler et d'autres est aujourd'hui primordial pour rétablir certaines vérités. Le vapotage responsable ne doit pas souffrir des mauvaises pratiques de certains pays ou fabricants. Ces cas isolés doivent être condamnés mais ne sauraient constituer à eux seuls une vitrine sur ce qui est sans doute aujourd'hui l'outil de sevrage tabagique le plus efficace. » déclare **Dr Sébastien Roux, Directeur du CRIVAPE**

Contact presse :

Agence Rumeur Publique

Erwan Boucherot : + 33 (0)6 10 46 21 57 – erwan.boucherot@rumeurpublique.fr

À PROPOS DU CRIVAPE

Créé en 2016, le Centre de Recherche et d'Innovation pour la vape (CRIVAPE) est un organisme indépendant qui contribue à l'apport de connaissances scientifiques pour la vape, au service du sevrage tabagique et d'applications potentielles dans le domaine de la santé. Constitué d'une équipe de recherche de 20 scientifiques multidisciplinaires (techniciens, ingénieurs, docteurs). Pour en savoir plus, rendez-vous sur crivape.com